



Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n° 485/2024

OBJET : Convention de mise en place d'un réseau de géopartenaies dans le cadre du Géoparc Terres d'Hérault

Membres : 24

Présents votant : 10

Pouvoirs : 7

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 Mars

Le comité syndical Grand site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 22 Mars 2024, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat dans la commune de Clermont l'Hérault

PRESENTS votants :

- Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Monsieur Christophe MORGO, Conseiller départemental du canton de MEZE,
- Monsieur Michel VELLAS, Délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,
- Monsieur Bernard COSTE, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Patrick JAURES, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Marc CARAYON, Délégué suppléant de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Sophie COSTEAU, Déléguée de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Jean Marie SABATIER, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Sébastien VAISSADE, Délégué suppléant de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Danièle JOSEPH, Déléguée de la Communauté de communes du LODEVOIS ET LARZAC,

POUVOIRS :

- Monsieur Jean Luc FALIP, Conseiller départemental du canton de CLERMONT L'HÉRAULT
- Madame Nicole MORERE, Conseillère départementale du canton de GIGNAC
- Monsieur Jacques RIGAUD, Conseiller départemental du canton de LODEVE
- Monsieur Jean-Louis GELY, Conseiller départemental du canton de MONTPELLIER 2
- Monsieur Alain BOZON, Délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB.
- Madame Joëlle GOUDAL, Déléguée de la Communauté de communes du LODEVOIS ET LARZAC,
- Monsieur Bernard GOUJON, Délégué de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,

Référence programme d'action Grand Site 2024-2032 :

Axe B – Un accueil à la hauteur des paysages, basé sur une découverte sensible et respectueuse du Grand Site – FA 7 – Valoriser le Grand Site dans la dynamique du Géoparc « Terres d'Hérault ».

Le Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, classé pour ses paysages remarquables, est pourvu d'un patrimoine naturel et culturel particulièrement riche, au cœur du département de l'Hérault. La valeur géologique de cette région, qui participe à la beauté de ses paysages, est unanimement reconnue, que ce soit par des scientifiques, des associations ou des acteurs locaux. Ensemble, ils reconnaissent l'impératif de mieux comprendre, préserver et valoriser son patrimoine.

Ayant sur son territoire plusieurs sites géologiques remarquables du Géoparc, le Syndicat mixte du Grand Site Salagou-Cirque de Mourèze a été partie prenante de la démarche d'engagement « Vers un Géoparc en centre Hérault » dès 2017, et participe aux instances d'animation du projet Géoparc (convention avec l'association Demain la Terre ! à l'origine du projet).

Valorisée dans la candidature du label Grand Site de France, la dynamique du Géoparc Terres d'Hérault constitue l'opportunité de mobiliser les acteurs locaux autour des thématiques qu'il promeut et de favoriser des synergies entre eux. La complémentarité des 2 démarches est évidente et importante. Le Géoparc et le Grand Site rassemblent et coordonnent les actions entreprises par les institutions, permettant ainsi le déploiement conjoint de nouvelles initiatives visant à donner une signification accrue à l'identité du territoire. De plus le Grand Site coordonne l'action de gestion du Domaine Départemental du Salagou (cf. règlement).

Le Géoparc Terres d'Hérault s'engage ainsi à développer des partenariats solides et durables entre les différents acteurs locaux, qui sont investis dans la préservation et la promotion du patrimoine géologique exceptionnel de l'Hérault.

Dans le prolongement de l'adoption de la Charte du Géoparc Terres d'Hérault, le Département de l'Hérault s'engage, en sa qualité de structure porteuse du Géoparc, à développer et animer un réseau de Géopartenaies mobilisant l'ensemble des acteurs locaux.

La convention proposée ici expose les modalités du partenariat à mettre en place entre le Département de l'Hérault et le Syndicat mixte du Grand Site Salagou-Cirque de Mourèze, en affirmant leur engagement à se conformer aux prescriptions et principes énoncés par la Charte du Géoparc Terres d'Hérault :

Reçue en Préfecture et rendue exécutoire le :

Affichée le :

- Pour le Syndicat, faire bénéficier de la formation « géomédiateur » portée par le Département à une ou plusieurs personnes de l'équipe salin, et aux actions de sensibilisation collectives du territoire (communication), développer et valoriser des « géovènements » en lien avec le Géoparc Terres d'Hérault (actions de sensibilisation autour de la géologie au sens large : paysages, patrimoine, ...), rendre compte annuellement des actions entreprises dans son rapport d'activité.

- Pour le Département, en sa qualité de porteur du Géoparc Terres d'Hérault, former les « géopartenaires » et animer le réseau, fournir les éléments de communication, accompagner techniquement les géopartenaires et géomédiateurs dans la réalisation des projets, évaluer l'impact du réseau des géopartenaires (retours d'expériences) afin d'améliorer la démarche.

La convention est conclue pour une durée de 4 ans, à compter de sa signature, renouvelable une fois et est disponible en annexe 5.

Le comité syndical,
Le rapporteur entendu,
Après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des membres présents et représentés,

AUTORISE

Madame la Présidente à signer la Convention relative à la mise en place d'un réseau de géopartenaires dans le cadre du Géoparc Terres d'Hérault.

**Pour Extrait Conforme,
A Clermont l'Hérault,
Le 29 Mars**

La Présidente



Marie PASSIEUX